

SESSION 2020
—**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP****Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE****COMMENTAIRE DE DOCUMENTS**Durée : 5 heures
—

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

► Concours externe du CAPES de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 0 0 0 E	1 0 2	7 4 1 0

► Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 0 0 0 E	1 0 2	7 4 1 0

Commentaire de documents

La guerre et la construction de l'État dans les monarchies française et britannique des années 1640 aux années 1780 (espaces coloniaux américains inclus)

Rédigez un écrit de synthèse résultant de l'analyse critique des documents et visant à la transmission d'un savoir raisonné, en mettant en évidence les connaissances et les notions que vous jugerez utiles à un enseignement d'histoire du niveau choisi. Votre copie devra comporter deux parties : une analyse critique des documents et une exploitation adaptée.

Liste des documents

Document 1 : séance d'ouverture du « <i>Short Parliament</i> » le 13 avril 1640.	2
Document 2 : destruction du temple protestant de Charenton-le-Pont par des soldats du roi, le 23 octobre 1685, au lendemain de la signature de l'édit de Fontainebleau.....	4
Document 3 : « le roi de guerre » : inauguration de la statue équestre de Louis XIV en 1699	5
Document 4 : éloge de Vauban par Fontenelle, secrétaire de l'Académie des Sciences	6
Document 5 : le massacre de Boston, 5 mars 1770	7
Document 6 : financer la guerre	8
Annexe : extraits des Instructions officielles.....	9
Programme de Cinquième	9
Programme de Seconde	9

Document 1 : séance d'ouverture du « *Short Parliament* » le 13 avril 1640.

Pendant onze ans de 1629 à 1640, Charles I^{er} n'avait plus réuni le Parlement d'Angleterre. Mais en 1639-1640, Charles I^{er} doit affronter les covenanters écossais durant ce qu'on appelle « les guerres des évêques ».

« Le Parlement s'étant assemblé à Westminster, au jour marqué, le Roi s'y rendit et parla ainsi aux deux chambres :

“MYLORDS et MESSIEURS

Il n'y a jamais eu de roi qui ait eu des causes plus importantes que moi d'assembler un parlement. Je ne vous en dirai point les particularités, parce que j'ai ordonné au garde du Grand Sceau¹ de parler pour moi. Je désire que vous l'écoutez attentivement.”

Après cela, le garde du Grand Sceau prit la parole et dit :

“MYLORDS, et vous chevaliers, citoyens et bourgeois de la chambre des Communes,

Vous êtes aujourd'hui assemblés par le gracieux ordre de Sa Majesté pour tenir un parlement, le général, l'ancien et le grand conseil du royaume. C'est par vous que le royaume, en raccourci, se présente tout entier à la vue royale de Sa Majesté et qu'il a le bonheur de consacrer son excellente et sacrée personne. [...] Dans le temps que Sa Majesté avait tant de raisons de s'attendre à un retour de reconnaissance, de fidélité, d'obéissance de la part des Écossais, des hommes de Bélial² [...] ont sonné la trompette et, par leurs insolences et leurs rébellions, en ont entraîné beaucoup d'autres avec eux. On a secoué le gouvernement de Sa Majesté, on a oublié, en ce pays-là, l'amour et la bonté que le roi son père avait pour cette nation et on n'a pas voulu se souvenir de sa clémence et de sa pitié. Ces gens-là ont attiré la multitude dans une affreuse rébellion, telle qu'on n'en a point vue de semblable dans les siècles précédents, ni dans celui-ci. Ils ont pris les armes contre l'Oint du Seigneur, leur légitime et indubitable souverain, [...] ils se sont emparés des honneurs, du pouvoir et de l'autorité royale. Ce sont des actes de déloyauté et de désobéissance, sur quelques prétextes qu'ils prétendent les fonder et il n'y a point de cœur anglais qui puisse s'empêcher de les regarder comme les effets d'une horrible trahison.

L'été passé, Sa Majesté, à ses propres frais et avec l'assistance de quelques-uns de ses bons sujets d'Angleterre, se mit à la tête d'une armée, et ils eurent l'insolence de le braver et de se présenter devant lui avec une armée qu'ils avaient eux-mêmes levée par leur propre autorité. [...]

Sa Majesté souhaite donc, qu'en considération de ses besoins pressants, laissant en arrière toutes les autres affaires, vous passiez promptement un Acte pour lui accorder tels subsides que votre affection pour lui et pour le bien public vous fera juger convenables, et que vous en fixiez le paiement à un temps aussi court qu'il sera possible. Il vous assure qu'il n'aurait pas voulu vous proposer quoi que ce soit, contre la méthode ordinaire, si le temps ne pressait pas tellement, qu'à moins que les subsides ne soient incontinent accordés, il ne lui sera pas possible de faire les préparatifs nécessaires pour la puissante armée qui doit marcher en campagne.

Certainement, si Sa Majesté n'avait pas emprunté, sur son crédit et sur celui de ses serviteurs, trois ou quatre cents mille livres sterling, il ne serait pas trouvé en état de commencer à préparer les choses les plus nécessaires pour une si grande entreprise, d'assurer Barwick et Newcastle et de prévenir les affronts que les Écossais auraient pu nous faire, en insultant les personnes et les biens de ses sujets du Nord.

Pour éviter toutes disputes touchant la perception du droit de *Tonnage et Poundage*³, Sa Majesté m'a commandé de vous déclarer qu'il l'a pris seulement *de facto*, suivant l'exemple des rois ses prédécesseurs, qui l'ont reçu depuis la mort des rois précédents, jusqu'à ce que l'Acte fût passé. Que tout de même, Sa Majesté n'y prétend aucun droit que par la concession du parlement et, qu'à cause de cela, il a fait préparer un *bill*⁴ tout semblable à celui qui passa en faveur du roi son père d'heureuse mémoire, avec la seule addition qu'on lui accorde depuis le commencement de son règne. Sa Majesté s'attend que ce *bill* et celui des subsides seront expédiés avec toute la diligence possible. J'ai aussi ordre de vous dire qu'il les recevra gracieusement, comme des gages agréables de votre affection pour sa personne et pour son gouvernement.

De plus, Sa Majesté veut bien vous donner sa parole royale qu'après cela, Elle vous donnera le loisir de considérer quelles demandes vous devez faire pour le bien de l'État, avant même que vous vous

sépariez, autant que la saison et ses affaires le pourront permettre. Quant à ce qui sera laissé en arrière, Sa Majesté vous donnera le temps de le perfectionner pendant l'hiver, lorsque vous aurez plus de loisir et de commodité pour y penser. Car Sa Majesté considère que les subsides présents ne pourraient pas suffire, s'ils n'étaient pas suivis d'un plus grand secours, lequel Sa Majesté attend, après l'heureuse conclusion de cette session. C'est pourquoi, Sa Majesté suivant l'ancien usage des parlements, est contente d'attendre jusqu'à ce qu'Elle ait connu vos justes griefs, et qu'Elle y ait remédié. Enfin, Sa Majesté vous assure qu'Elle veut concourir avec vous pour votre avantage, dans tout ce qui convient à un juste, pieux et gracieux roi, afin qu'on puisse voir une heureuse fin de parlement, qui en produise beaucoup d'autres. C'est là tout ce j'avais à vous dire de la part de Sa Majesté. Dès lors que le garde du Grand Sceau eut achevé de parler, le roi reprit la parole [...]. »

Paul RAPIN DE THOYRAS, *Histoire d'Angleterre*, Bâle, Brandmuller, 1740, tome III, pp. 148-149 [Texte modernisé].

1 John Finch (1584-1660) : d'abord membre de la chambre des Communes, il entreprend à partir de 1634 une carrière judiciaire au service du roi qui le récompensa en le nommant garde du Grand Sceau en 1640.

2 Béliat : démon biblique.

3 *Tonnage* et *Poundage* : taxes sur le commerce maritime.

4 *Bill* : projet de loi ou, par extension, loi.

Document 2 : destruction du temple protestant de Charenton-le-Pont par des soldats du roi, le 23 octobre 1685, au lendemain de la signature de l'édit de Fontainebleau



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Les supost de Satan assembles pour la destruction du Temple de Charanton [1685]
Estampe, 19,5 par 14,8 cm, Bibliothèque nationale de France.

Document 3 : « le roi de guerre » : inauguration de la statue équestre de Louis XIV en 1699



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

« Cérémonies observées à Paris pour l'érection de la statue équestre de Louis le Grand, élevée en l'honneur de ce monarque, et consacrée dans la place appelée de son nom, le 13 août 1699, par messieurs le gouverneur, prévôt des marchands et échevins de cette ville. La statue a été faite par M. Girardon, premier sculpteur du Roi, et a été jetée en fonte d'un seul jet par M. Keller. La place de Louis le Grand avait été bâtie telle qu'on la voit ici par monsieur Mansart, aujourd'hui surintendant des bâtiments de sa majesté. Les portraits de messieurs de la Ville sont dessinés d'après leurs tableaux ou d'après nature. » [Texte modernisé]

Estampe, eau-forte et burin, éditée à Paris, par Langlois et Trouvain, 1700 (Bnf, Gallica).

Document 4 : éloge de Vauban par Fontenelle, secrétaire de l'Académie des Sciences

Au décès d'un des membres de l'Académie des Sciences, il est d'usage que son secrétaire fasse un éloge du défunt qui rappelle les principaux moments de sa vie. Vauban (1633-1707) était membre honoraire de l'Académie depuis 1699. Il avait longuement servi Louis XIV dans ses guerres.

« [...] Comme après la Paix de Ryswick il ne fut plus employé qu'à visiter les frontières, à faire le tour du royaume, et à former de nouveaux projets, il eut besoin d'avoir encore quelque autre occupation, et il se la donna selon son cœur. Il commença à mettre par écrit un prodigieux nombre d'idées qu'il avait sur différents sujets qui regardaient le bien de l'État, non seulement sur ceux qui lui étaient les plus familiers, tels que les fortifications, le détail des places, la discipline militaire, les campements, mais encore sur une infinité d'autres matières qu'on aurait crues plus éloignées de son usage, sur la marine, sur la course par mer en temps de guerre, sur les finances même, sur la culture des forêts, sur le commerce, et sur les colonies françaises en Amérique. Une grande passion songe à tout. De toutes ces différentes vues il a composé 12 gros volumes manuscrits qu'il a intitulé ses *Oisivetés*. S'il était possible que les idées qu'il propose s'exécutassent, les *Oisivetés* seraient plus utiles que tous ses travaux.

La succession d'Espagne ayant fait renaître la guerre, il était à Namur au commencement de l'année 1703 et il y donnait ordre à des réparations nécessaires lorsqu'il apprit que le Roi l'avait honoré du bâton de maréchal de France. Il s'était opposé lui-même quelque temps auparavant à cette suprême élévation que le Roi lui avait annoncée, il avait représenté qu'elle empêcherait qu'on ne l'employât avec des généraux du même rang, et ferait naître des embarras contraires, au bien du service. Il aimait mieux être plus utile, et moins récompensé, et pour suivre son goût, il n'aurait fallu payer ses premiers travaux que par d'autres encore plus nécessaires.

Vers la fin de la même année il servit sous monseigneur le duc de Bourgogne au siège du Vieux Brisach, Place très considérable, qui fut réduite à capituler au bout de 13 jours et demi de tranchée ouverte, et qui ne coûta pas 300 hommes. [...]

Le titre de maréchal de France produisit les inconvénients prévus ; il demeura deux ans inutile. Je l'ai entendu souvent se plaindre ; il protestait que pour l'intérêt du Roi et de l'État il aurait foulé aux pieds la dignité avec joie. [...]

Il se consolait avec ses savantes oisivetés. Il n'épargnait aucune dépense pour amasser la quantité infinie d'instructions et de mémoires dont il avait besoin, et il occupait sans cesse un grand nombre de secrétaires, de dessinateurs, de calculateurs, et de copistes. Il donna au Roi en 1704 un gros manuscrit qui contenait tout ce qu'il y a de plus fin et de plus secret dans la conduite de l'attaque des places, présent le plus noble qu'un sujet puisse faire à son maître, et que le maître ne pouvait recevoir que de ce seul sujet. [...]

Si l'on veut voir toute sa vie militaire en abrégé, il a fait travailler à 300 places anciennes, et en a fait 33 neuves ; il a conduit 53 sièges dont 30 ont été faits sous les ordres du Roi en personne, ou de Monseigneur [le fils de Louis XIV], ou de monseigneur le duc de Bourgogne [le petit-fils de Louis XIV], et 23 autres sous différents généraux ; il s'est trouvé à 140 actions de vigueur. »

Bernard LE BOUYER DE FONTENELLE, *Œuvres de Monsieur de Fontenelle*, Paris, Brunet, 1742, tome V, pp. 160-179.

Document 5 : le massacre de Boston, 5 mars 1770

Pour faire cesser les protestations contre les Townshend Acts de 1767 qui instaurent des droits de douane sur une série de produits importés, le gouvernement britannique décida de mettre en garnison des troupes à Boston en 1768, exacerbant les tensions.



The Bloody Massacre Perpetrated in King Street Boston on March 5th, 1770 by a party of the 29th regiment (« Le massacre sanglant perpétré dans la rue King Street de Boston le 5 mars 1770 par un détachement du 29^e régiment »).

Gravure de Paul Revere d'après l'œuvre d'Henry Pelham et une colorisation de Benjamin Edes (1770) [la partie inférieure a été retirée].

Gravure aquarellée sur papier, 25,8 par 33,4 cm, Library of Congress.

Document 6 : financer la guerre

« [...] La croissance des effectifs militaires qui atteignent leur apogée pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, constitue un défi pour l'administration et, bien sûr, les finances de la monarchie. À la fin du XVII^e siècle, les dépenses militaires drainent plus des trois quarts, voire la quasi-totalité, du revenu des États européens (75 % en France, 88 % au Danemark, 90 % en Russie et 93 % dans l'Autriche des Habsbourg). À partir de 1688, l'Angleterre devient un acteur majeur des guerres européennes, au prix d'un important effort militaire et donc financier. Sous ses diverses formes, l'impôt représentait 3,5 % du revenu national dans l'Angleterre des années 1670 et plus de 9 % à la fin de la guerre de Succession d'Espagne. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, l'effectif militaire britannique s'élève à 87 500 hommes, soit 1,4 % de la population. À la même époque, la France se caractérise par un taux de mobilisation inégalé en Europe puisque les effectifs cumulés de l'armée, de la milice et de la marine avoisinent les 500 000 hommes, soit 2,5 % de la population (environ 20 millions). Ces proportions inédites ont des conséquences majeures sur le processus de construction de l'État moderne. La célèbre formule de Charles Tilly associant *War making* et *State making** a été approfondie par la notion d'État « militaro-fiscal » élaborée à partir du cas anglais, puis appliquée à d'autres États européens. En Angleterre, parmi les principales sources de revenu, l'*excise* (taxe sur les productions domestiques, notamment les alcools) s'impose véritablement comme l'impôt de la guerre. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la taxe sur le foncier (*hearth tax****) représente encore 42 % du revenu de la Couronne, mais son importance décline pendant la guerre de Succession d'Espagne au cours de laquelle elle ne procure plus que 30 %, tandis que l'*excise* franchit le seuil de 40 %. Pour la France, le rapport entre le contexte de guerre et l'innovation fiscale a été souligné depuis longtemps. Les dernières guerres du règne de Louis XIV donnent ainsi lieu aux réformes majeures de la capitation et du dixième. Toutefois, la crue fiscale n'est pas suffisante pour équilibrer le flot des dépenses occasionnées par la guerre. Ainsi, la guerre de Succession d'Espagne s'achève-t-elle dans une situation de faillite financière étudiée par Guy Rowlands. Au-delà de l'impôt, le rôle du crédit mérite une attention particulière, car il est au cœur des réformes menées, par la suite, sous la Régence avec le système de Law. La crédibilité de la monarchie française a été éclairée par les travaux de Daniel Dessert sur le système fisco-financier et, plus récemment par Katia Béguin, qui a montré l'importance de l'économie sociale de la rente. La participation des élites au financement de la guerre constitue l'une des principales sources de renouvellement de l'historiographie. Elle a permis de nuancer l'opposition traditionnelle entre l'absolutisme français, qui manie la dette publique de façon autoritaire, et le modèle britannique, qui construit un système de crédit soutenu par la Banque d'Angleterre (1694) et la publicité des comptes. L'étude des participations privées aux finances publiques sous la forme de l'entreprise ou du crédit a ainsi permis de nuancer le diagnostic de l'État militaro-fiscal en révélant la part du crédit et du *business* de la guerre. »

Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK, « Introduction. Le tournant des dernières guerres de Louis XIV : histoire et historiographie », dans Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK et Jean-Philippe CENAT (dir.), *Les dernières guerres de Louis XIV*, Rennes, PUR, 2017, p. 20-21 [Texte abrégé, présenté sans les références figurant en bas de page].

**War making* et *State making* : la conduite de la guerre et la construction de l'État.

***Hearth tax* : la taxe instaurée en 1662 sur la valeur de chaque habitation estimée en fonction du nombre de foyers (*Hearth*) ou de poêles qu'elle contient.

Annexe : extraits des Instructions officielles

Programme de Cinquième

Extrait du programme du cycle des approfondissements, BOEN n°11 du 26 novembre 2015.

Thème 3. Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
<p>Thème 3 Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles</p> <p>Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique.</p> <p>Humanisme, réformes et conflits religieux.</p> <p>Du Prince de la Renaissance au roi absolu. (François Ier, Henri IV, Louis XIV)</p>	<p>Aux XV^e et XVI^e siècles s'accomplit une première mondialisation : on réfléchira à l'expansion européenne dans le cadre des grandes découvertes et aux recompositions de l'espace méditerranéen, en tenant compte du rôle que jouent Ottomans et Ibériques dans ces deux processus historiques. Les bouleversements scientifiques, techniques, culturels et religieux que connaît l'Europe de la Renaissance invitent à réinterroger les relations entre pouvoirs politiques et religion.</p> <p>À travers l'exemple français, on approfondit l'étude de l'évolution de la figure royale du XVI^e au XVII^e siècles, déjà abordée au cycle 3.</p>

Programme de Seconde

Extrait du programme de Seconde, BOEN Spécial n°1 du 22 janvier 2019.

• Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Angleterre (11-12 heures)
Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; • L'extension du territoire soumis à l'autorité royale ; • Le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; • Le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt Et le contrôle de la vie économique ; • La volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> • 1539 – L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française. • Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. • Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour. • L'Édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. Le modèle britannique et son influence

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer comment l'ébauche d'un gouvernement représentatif ainsi que la définition de grands principes et de droits fondamentaux inspirent les philosophes au cours du XVIII^e siècle, et aboutit à la fondation d'un nouveau régime politique doté d'une constitution écrite avec la naissance des États-Unis d'Amérique.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'évolution politique et sociale anglaise à la fin du XVII^e siècle ;• L'affirmation des droits du Parlement face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688 ;• L'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières ;• Le retournement par les colons américains des valeurs anglaises Contre leur métropole ;• La rédaction d'une constitution et ses enjeux ;• Les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique...);• L'influence de l'intervention française sur les esprits et la situation financière du royaume de France.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">• 1679 et 1689 – L'Habeas Corpus et le Bill of Rights, le refus de l'arbitraire royal.• Voltaire, l'Angleterre et la publication des Lettres philosophiques ou Lettres anglaises : 1726 -1733.• Washington, premier président des États-Unis d'Amérique.